



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 24 MAI 2022

Envoyé en préfecture le 31/05/2022

Reçu en préfecture le 31/05/2022

Affiché le

ID : 021-200000925-20220524-24_05_22_14-DE

DATE DE CONVOCATION

14 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **vingt-quatre mai** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents :

M. Patrice ESPINOSA (Pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE, de M. Martial MARIZOT), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir de M. Bernard SOUBEYRAND), M. Vincent CROUZIER, Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de M. Guy MORELLE), Mme Zineb HEMAIRIA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Martial MATHIRON), M. Daniel CHETTA, Mme Rolande Andrée CHRETIEN (suppléante de M. Bernard NAVILLON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Marie-Françoise DUPAS, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI), M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN (pouvoir de Mme Anne-Sophie BOISSON), Mme Monique PINGET, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU (pouvoir de Mme Maïté COUBAT).

Étaient excusés :

Monsieur Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Vincent DANCOURT, M. Guy MORELLE (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à M. Claude VERDREAU), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir à Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON (suppléé par Mme Rolande Andrée CHRETIEN), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (suppléé par Mme Stéphanie PEPIN), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX), M. Bernard SOUBEYRAND (pouvoir à M. Jean-Pierre COLOMBERT).

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT, 2^{ème} Vice-président délégué au Développement économique, aux Équipements, aux Infrastructures et au Développement numérique

24/05/2022/14

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	36
PRÉSENTS :	19
VOTANTS :	29

Objet : Lancement d'une consultation dans le cadre d'un appel d'offres ouvert – Marché portant sur des prestations de transports périscolaires

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU, les articles L.2124-1, L.2124-2 et R.2124-1° du Code de la Commande Publique,

Considérant que le marché de transports périscolaires arrive à échéance le dernier jour de l'année scolaire 2021-2022,

Il est proposé de lancer une consultation, dans le cadre d'une procédure formalisée dont le seuil est supérieur à 215 000 € (Deux cent quinze mille euros) hors taxes, pour un appel d'offres ouvert portant sur des prestations de transports correspondant aux circuits périscolaires nécessaires au fonctionnement du service Enfance Jeunesse et à un circuit correspondant au transport des collégiens jusqu'à la salle de sport José Meiffret à GENLIS,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour un appel d'offres ouvert portant sur des prestations de transport correspondant aux circuits périscolaires nécessaires au fonctionnement du service Enfance Jeunesse et à un circuit correspondant au transport des collégiens jusqu'à la salle de sport José Meiffret à GENLIS, dans le cadre d'une procédure formalisée supérieure à 215 000 € (Deux cent quinze mille euros) hors taxes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché, ainsi que tout autre acte à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Fait à GENLIS, le 30 mai 2022

Envoyé en préfecture le 31/05/2022
Reçu en préfecture le 31/05/2022
Affiché le 
ID : 021-200000925-20220524-24_05_22_14-DE

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER